

dit qu'on a fait des calculs et qu'on a constaté par comparaison que cette période donne aux pensionnés plus que les autres, j'en serai très heureux. Si ce calcul ne leur donne cependant pas la plus grande augmentation possible, pourquoi ne pas avoir choisi une période qui l'aurait fait?

M. Lalonde: Monsieur le président, je pourrais maintenant répondre à la question posée par le représentant de Winnipeg-Nord-Centre. Ces deux périodes de 10 mois ont été choisies pour que le rattrapage soit efficace.

Le député se souvient sans doute que nous avons modifié la loi sur la sécurité de la vieillesse en avril 1973. Nous avons établi une augmentation comprenant un rajustement du coût de la vie de l'année précédente et également une augmentation réelle des prestations de sécurité de la vieillesse. Cette partie de l'augmentation d'avril représentait le rajustement de l'indice des prix à la consommation.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): A peu près trois dollars.

M. Lalonde: C'est exact. Cela était basé sur la loi dans sa forme actuelle. Elle prévoit maintenant une indexation annuelle en avril pour l'année qui s'est terminée en octobre de l'année précédente. Actuellement, il y a un délai de six mois pour le rajustement de l'indice des prix à la consommation. En avril 1973, nous avons rajusté la composante de cet indice de la hausse totale jusqu'au 30 septembre de l'année précédente.

Nous faisons maintenant du rattrapage pour la période comprise entre octobre 1972 et la date la plus récente possible, soit le 31 juillet. Il s'agit d'une période de 10 mois. Nous avons choisi cette période précise pour nous assurer que les citoyens âgés ne subiraient aucune perte dans le rajustement. Nous avons dû reporter cette période de 10 mois, d'octobre à juillet, à la période de 10 mois précédente, de décembre 1971 à septembre 1972. Voilà l'unique raison pour laquelle nous avons choisi cette période précise. La loi actuelle explique le rattrapage.

Quant aux autres points pertinents soulevés par le député, je me suis demandé un instant s'il n'avait pas jeté un coup d'œil par-dessus mon épaule ou celle de mon secrétaire parlementaire. Sa proposition se rapprochait de très près de celle que j'avais écrite dans la marge pour indiquer le sens des articles que le député avait lus. J'ai pratiqué le droit pendant quelques années et j'ai essayé de rédiger des textes juridiques; mais j'ai vite abandonné, reconnaissant immédiatement mon incompetence.

Je ne vais pas traiter toutes les suggestions faites par le député. J'en ai pris note et elles seront sûrement discutées avec ceux qui rédigent ces projets de loi. Je suis assuré que le député comprendra qu'il n'est pas indiqué pour moi de dire que tous les points qu'il a fait valoir seront intégrés dans le projet. Ceci supposerait, en effet, une nouvelle rédaction du bill car il a été rédigé en tenant compte de certains trimestres énoncés dans le projet de loi actuel. Je suis sûr que les points signalés par le député seront également notés par le ministre de la Justice et ceux qui, dans son ministère, sont proposés à la rédaction des mesures législatives du gouvernement.

Sécurité de la vieillesse

Il y a au gouvernement fédéral une tradition qui est établie depuis longtemps quant aux modes de rédaction et à laquelle j'ai toujours eu de la difficulté à me conformer. Il semble que les projets de loi fédéraux soient rédigés d'une manière beaucoup plus complexe que les bills provinciaux. Toutefois, il m'est difficile, à titre d'avocat, d'argumenter avec d'autres avocats et d'avoir gain de cause. Je vais donc passer sur les commentaires du député.

M. Oberle: Monsieur le président, j'ai une question à poser au ministre. Je m'inquiète des gens âgés qui demeurent dans des provinces comme la Colombie-Britannique, que l'on peut mettre dans la catégorie des provinces nanties.

Le premier ministre de la Colombie-Britannique nous apparaît de plus en plus comme l'un des plus ambitieux entrepreneurs du Canada. Il impose des services sociaux de toutes sortes, qui ne sont pas tellement en accord avec le reste du pays. Je m'inquiète au sujet des personnes âgées qui, dans ces provinces riches, vivent d'un revenu fondé sur des prestations fédérales versées dans tout le pays. La Colombie-Britannique est tellement riche que son premier ministre et son gouvernement ont jugé bon d'instaurer des services sociaux en plus de ceux dont le gouvernement fédéral partage les frais.

Le ministre et le ministère ont-ils seulement songé à obliger ces provinces à céder ces augmentations ainsi que les paiements supplémentaires versés par les provinces ou les provinces pourront-elles tirer parti des nouvelles contributions du gouvernement fédéral et les absorber tout simplement dans leurs versements?

M. Lalonde: Monsieur le président, nous n'avons sûrement pas l'intention d'imposer de telles obligations. Le Parlement est évidemment libre d'adopter les lois qu'il veut pour augmenter les prestations d'assistance sociale en faveur des citoyens qui en bénéficient. Les provinces sont également libres d'augmenter ces prestations selon leur désir. Le Parlement fédéral peut décider d'accroître telle ou telle prestation, mais cela n'enlève rien à la liberté d'action de l'une ou l'autre des provinces.

J'ai eu la satisfaction de noter qu'actuellement, du moins, le gouvernement de la Colombie-Britannique a décidé de ne pas s'approprier, si je peux employer cette expression, l'augmentation que le gouvernement fédéral a accordée aux citoyens âgés. Je crois savoir que le premier ministre de cette province a dit qu'on laisserait aux citoyens âgés la hausse que ce projet de loi prévoit, contrairement à ce qui s'est produit en avril dernier. Je suis sûr que cette mesure avait rendu très malheureux plus d'un vieillard en Colombie-Britannique. Je dois admettre que je les ai plaints à ce moment-là.

● (2100)

M. Oberle: Dois-je donc comprendre que le premier ministre de la Colombie-Britannique a promis au ministre qu'il laissera les personnes âgées bénéficier des avantages du présent projet de loi?

M. Lalonde: Je n'ai pas obtenu de promesse, mais le premier ministre de la Colombie-Britannique a donné une conférence de presse sur ce sujet et a publié un communiqué. Je suppose donc qu'il a pris un engagement envers les citoyens de cette province.